MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2025/24

Saint Bonnet de Bellac, le 22 mai 2025

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Ce mairie-infos s'ouvre sur la cérémonie des vœux 2025 qui est un moment fort de la vie de St Bonnet permettant à vos élus et aux administrés qui le souhaitent de se rencontrer de façon conviviale après avoir eu un résumé de la vie municipale de l'année écoulée.

Le 1er quadrimestre de l'année nouvelle est bien entendu marqué par des questions financières ; comme vous pourrez le constater dans les pages suivantes, votre conseil a eu à se pencher sur l'examen des comptes de l'année 2024 et sur le projet de budget 2025.

Si les chiffres sont arides c'est toutefois ce qui traduit notre action à la fois au quotidien, ainsi que sa projection dans le futur avec les projets d'investissement.

Vous pourrez constater également que la vie associative continue avec les animations passées et à venir, la course de l'ACAF, le concert des Fougères d'Or, le concours de pêche de la Fraternelle, le ball-trap de l'ACCA, la fête de la batteuse du comité des fêtes.

Le sujet d'actualité concerne la modification du système de collecte des ordures ménagères ; comme j'ai l'occasion de le dire et l'écrire, le ramassage en porte à porte ce sera terminé au 1er septembre. La communauté de communes implantera des containers dits PAV (Points d'Apports Volontaires). J'ai voté contre en conseil communautaire, le conseil municipal a également exprimé son opposition à ce projet.

La communauté de communes a organisé une réunion d'information le 20 mai à St Bonnet. Ce que l'on peut retenir c'est qu'un accompagnement sera mis en place pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et pour les familles avec enfants en bas âge.

Après 2 ans d'attente, le radar du centre bourg est enfin entré en fonction courant 2024 ; toutefois, les 2 autres radars sont toujours eux aussi en service.
Donc prudence, respectez bien les limitations de vitesse.

Une enquête publique est en cours du 12 mai au 18 juin concernant le projet de parc photovoltaïque de la Rissenderie, le dossier est consultable en mairie.

Enfin avec la rénovation de l'installation électrique de la Chapelle du Pont St Martin, la possibilité de faire un don à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église et des travaux de la chapelle s'arrêtera d'ici la fin de l'été.

Bonne lecture. Bien cordialement.
Jean-Claude Boulle

La cérémonie des vœux

Ce dimanche 19 janvier 2025, ce sont environ 100 invités qui avaient répondu présents à l'invitation du maire et de son conseil municipal pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux au cours de laquelle fut présentée l'action du conseil en 2024, d'une part, les projets pour 2025, d'autre part.
Un sympathique apéritif avec petits fours et pétillant permit des rencontres conviviales entre les participants et les élus lors de cette matinée somme toute fort bien réussie de l'avis général.

Les dépenses d'investissement 2024 ont concerné :

- l'achat d'un nouveau camion d'un coût de 27 000 € suite au vol de l'ancien. L'assurance nous a remboursé 8 873 €,
- Conséquence de ce vol nous avons fait installer un système de surveillance électronique pour un coût de 957,60 €, mais avec un abonnement annuel de 1 800 €.
- La restauration des statues de l'église et de l'ancienne chapelle de Bezeaud a été effectuée moyennant 21 950,87 €, nous avons perçu 6 019 € de subventions de l'Etat et 4 244,30 € du Département,
- Du mobilier scolaire pour les classes élémentaires a été acheté pour un montant de 9 144,68 € dans le cadre d'une expérimentation pédagogique avec une subvention de l'Etat.
- Le programme de voirie 2024 concernait la 2ème tranche de la route de La Nigonnerie, ceci pour le prix de 23 516,79 €,
- Les travaux de réaménagement, arasement et enduit, de la grange qui nous a été cédée par M. Urbain à la suite de l'accident mortel de décembre 2021, route nationale, ont coûté 14 855,74 €. Toutefois, nous avons reçu un don personnel ainsi qu'une participation d'un opérateur éolien,
- Des travaux d'enfouissement des réseaux ont eu lieu à Bel Air, aux Cros et Chez Pailler en 2023 mais les factures s'élevant à 30 268,74 € ont été payées en 2024 ; nous avons obtenu des subventions à hauteur de 25 223,95 €,
- Nous avons doté nos agents techniques, autrefois appelés les cantonniers, d'un échafaudage d'une valeur de 4 112,29 €, ainsi que divers matériels pour un coût de 1 300 € environ,
- Un onduleur pour un ordinateur et un réfrigérateur pour la salle Louis Germaneau ont été acquis pour 1 000€ environ,
- Les agents techniques municipaux ont réalisé un bloc sanitaire dans l'atelier de la route nationale avec le concours d'une entreprise pour la partie électrique.

La partie projets 2025 vous sera présentée avec le compte rendu du conseil municipal du 15 avril au cours duquel a été voté le budget 2025.

Travaux du Conseil municipal du 13 mars 2025

Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2024 : le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Budget assainissement :
Compte de gestion du trésorier : adopté à l'unanimité
Compte administratif : adopté à l'unanimité
Budget principal :
Compte de gestion du trésorier : adopté à l'unanimité
Compte administratif : adopté à l'unanimité

Le budget principal de la commune pour 2024 s'est élevé globalement en dépenses à 623 522.83 €, en ce compris le fonctionnement pour 422 159.42 € et l'investissement pour 201 363.41 €.
Les recettes respectives ont produit 526 463.72 € d'une part, 339 432.95 € d'autre part, générant 104 304.30 € d'excédent sur la section de fonctionnement et un excédent de 138 069.54 € dans la section d'investissement.
Le résultat global de l'exercice, y compris les excédents reportés et les réserves, s'est élevé à 311 865.30 € couvrant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 75 409.35 € et permettant ainsi de financer le remboursement de l'annuité des emprunts en capital de 62 883.16 €.

L'excédent cumulé reporté pour 2025 s'élève donc à 230 000 € en fonctionnement et 44 677 € ont été inscrits en réserve d'investissement.
La commune a réalisé un prêt à taux bonifié de 6 000 € sur 10 ans au taux de 2.10 %.
Les résultats financiers de l'exercice confirment la bonne gestion des finances communales.

Le budget annexe de l'assainissement s'est élevé globalement à 40 179.05 € en dépenses et 78 400.69 € en recettes y compris les excédents de clôture reportés.
Il présente ainsi pour l'exercice 2024, un excédent de fonctionnement de 43 130.46 € et un déficit d'investissement de 4 908.82 €.

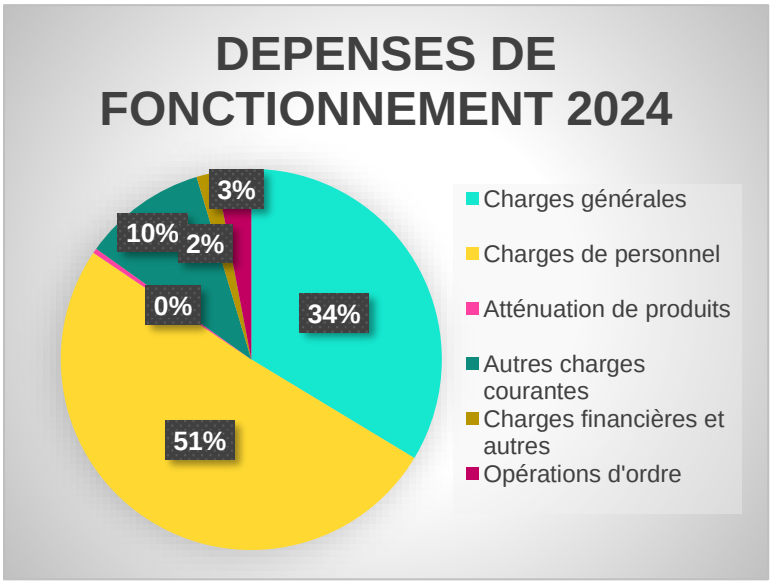

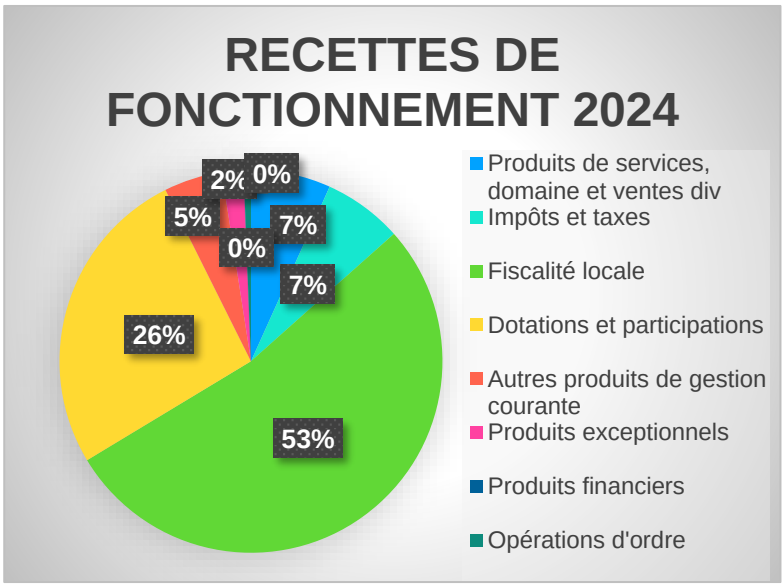

Compte tenu du transfert de l'assainissement à la Communauté de Communes au 1er janvier 2025 l'excédent net de 38 221.64 €, est transféré sur le budget principal.

Vote des subventions 2025 : adopté à l'unanimité sauf Mme CHAPPET qui ne prend pas part au vote concernant la subvention aux Fougères d'Or dont elle est la Présidente.

Syndicat Energies Haute-Vienne : Renforcement réseau éclairage public à Bezeaud - Convention maîtrise d'ouvrage – Adopté à l'unanimité

Personnel : convention de participation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne pour lancer une consultation dans le domaine de la protection sociale complémentaire – volet santé. Adopté à l'unanimité

Taxe d'aménagement : correction de la délibération n° 2024-019 mentionnant le maintien d'exonérations facultatives par erreur. Adopté à l'unanimité

Informations du Maire au Conseil Municipal :

SEHV

- Enfouissement réseaux La Rissenderie et Chez Jappeloup : le syndicat demande si la commune souhaite profiter des travaux pour enfouir les réseaux de télécommunication, coût à la charge de la commune.
- Devis remplacement mâts penchés rue des Cerisiers : coût 3 000 €, se rendre sur place.

TRAVAUX

- Démolition et reconstruction mur école Rue des Cerisiers :
  devis BSA : 16 787,76 € TTC. M. le maire propose de s'orienter sur une clôture avec grillage, de réserver la pelle pour cet été pour démolir le mur.

- Place des Voyageurs :
  mise en place de blocs béton, devis SARL ETA AGUITON : 6 480 €.
  Priorité à la protection du transformateur, revoir les quantités pour minimiser les frais. Joël propose son aide avec la pelle.

Culture au Grand Jour : festival proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. La commune accueillera le groupe « One Shot Groove » le lundi 14 avril 2025 à 20h30.

Les Fougères d'Or : organisation d'un loto en avril 2025

Fresque mur de la grange : M. le maire s'est entretenu avec l'artiste Lily Imperator, elle doit faire une proposition.

SYDED : installation d'un conteneur de collecte des cartons bruns en apport volontaire, propose le Pont St Martin. M. le maire demande qu'il soit installé dans le bourg.

Mobilité Solidaire Rurale : propose un transport à la demande réalisé par des bénévoles. L'association recherche de nouveaux bénévoles.

Atelier communal : les agents du service technique ont repeint le bâtiment.

Maison Bongrand à Bezeaud : les travaux de couverture du bâtiment ont été réalisés.

Maison Lavaud Rue des Tilleuls : la maison a été proposée à plusieurs acheteurs qui n'ont pas donné suite. Mme LAVAUD s'est engagée à prendre à sa charge la moitié des travaux de couverture.

Cérémonie du 19 mars

Cérémonie du 8 mai

Les travaux du Conseil Municipal du 15 avril

.
Réuni le 15 avril dernier, le Conseil Municipal a examiné un certain nombre de dossiers dont le budget principal de la commune pour 2025.

La fixation du taux des taxes :
Taxes foncières sur le bâti et taxes foncières sur le non bâti, taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Compte tenu de la bonne santé financière de la commune et dans un contexte économique difficile, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité qui demeurent ***inchangés depuis 2018***.
Lesdits taux sont de 37,81% pour la TFB et 65,46% pour la TFNB, 14,92 % THRS.
Adopté à l'unanimité.

Le budget principal : il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 738 889 € en fonctionnement et 206 246 € en investissement. Adopté à l'unanimité.

Le budget principal

La section de fonctionnement s'élève à 738 889 €

Les frais de personnel s'établissent à 217 600 €.

Les charges à caractère général et de gestion courante sont de 475 921,70 €.

Les intérêts d'emprunt, 7 900 €.

Le virement à la section d'investissement, l'autofinancement, s'élèvera cette année à 16 473,24 €.

A noter que les versements, excédents et provisions pour dépenses imprévues sont comprises dans les charges de gestion courante pour 264 179€ .

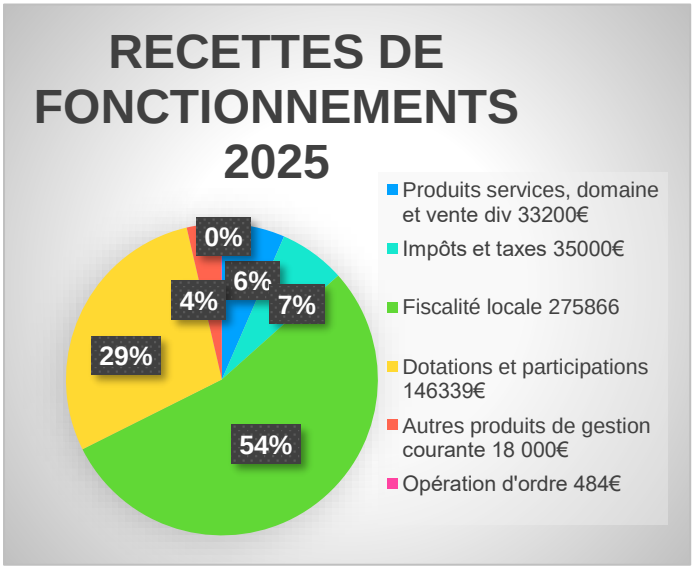

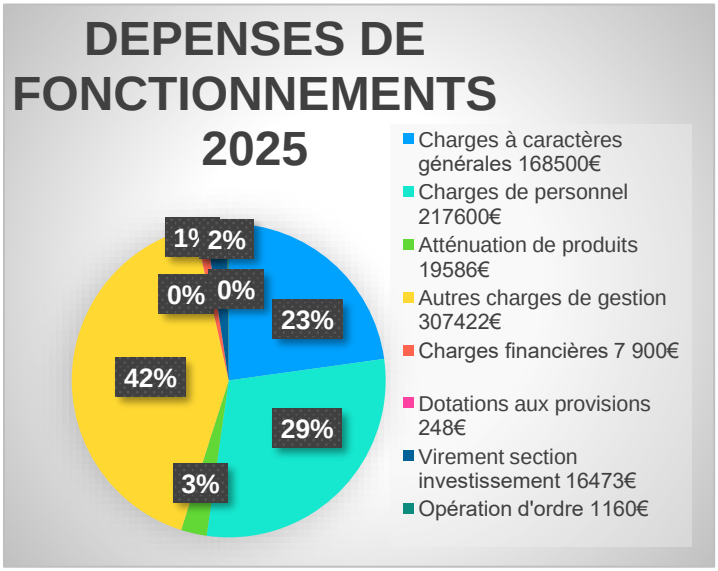

La section d'investissement s'élève à 125 927,83 € en dépenses nouvelles.

Les dépenses d'équipement prévues et le remboursement des emprunts :

- 1 000 € acquisition d'un terrain pour l'extension future du cimetière (report 2024)
- 4 040 € réalisation d'une fresque sur l'ex-grange route nationale
- 4 645 €, travaux électrification à la chapelle du Pont St Martin.
- 7 673 € renforcement du réseau électrique à Bezeaud
- 3 010 € remplacements de 2 mâts éclairage public

- 4 000 € achat de blocs béton pour place des voyageurs
- 30 000 € réfection de la route de chez Pailler à Bellenesse-Haut, 3ème tranche.
- 1 500 € installation de stores salle annexe
- 16 000 € implantation d'un nouvel éco-point dans le bourg
- 2 200 € mobilier et matériel pour l'agence postale
- 1 000 € onduleur pour installation informatique
- 3 000 € achat matériels divers

Le remboursement des emprunts en capital sera de 47 100 €.

Les recettes, non compris les 124 996 € d'affectation du résultat, ressortent à 81 250 € :
- 14 617 € de subventions du Département et de l'Etat
- 21 000 € de la Fondation du patrimoine (dons et subvention)
- 22 000 € de remboursement de FCTVA
- 6 000 € d'emprunt
- 16 473 € de virement de la section de fonctionnement
- 1 160 € d'opérations de transfert (amortissements)

Participation aux frais de séjour des enfants domiciliés dans la commune
-séjour linguistique : 45 €/enfant
-séjour en centre de vacances agréé : 3,60 €/jour
Adopté à l'unanimité
À noter que le conseil départemental peut accorder une aide financière qui peut aller de 55 à 85 % du coût du séjour en fonction du quotient familial du foyer.

Emprunt : souscription d'un emprunt de 6 000 € sur 10 ans au taux de 1,90 % auprès de la caisse d'épargne après bonification par le Département. Adopté à l'unanimité

Personnel : recrutement de vacataires
Au-delà de l'âge de 67 ans et pour un besoin ponctuel et spécifique, la collectivité peut recruter un vacataire pour une mission déterminée et limitée dans le temps qui ne constitue pas un emploi.
Adopté à l'unanimité.

Loyer logement salle polyvalente (porte de droite) : le locataire actuel devant quitter celui-ci prochainement le conseil fixe le loyer mensuel à 360 €. Adopté à l'unanimité

Remplacement de mâts : 2 mâts de l'éclairage public situés rue des Cerisiers ayant besoin d'être changés pour un coût global de 3 010 €, une demande de subvention sera faite auprès du Département.

Association DUSP 87 : celle-ci va saisir le Tribunal administratif de Limoges en référé pour contester la mise en application des points d'apports volontaire sur la communauté de communes. Cette saisine pour laquelle l'association aura recours à un avocat, nécessite des fonds et en conséquence, l'association DUSP 87 sollicite une subvention des communes ayant voté contre ce projet ou s'étant abstenues.
Le conseil à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 200 € à ladite association. Adopté à la majorité.

Plan communal de sauvegarde : le maire indique au conseil que la commune pourrait se doter d'un système d'alerte efficace en cas de dangers immédiats liés aux risques naturels (inondation) ou accidentels (toxiques) en souscrivant un abonnement auprès d'un organisme spécialisé en la matière et ceci pour un coût modique de 300 € annuels environ. Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- **Enfouissement réseaux télécommunications** : le maire rappelle aux membres du conseil que le SEHV propose d'enterrer les lignes téléphoniques en même temps qu'il sera procédé aux travaux d'enfouissement de l'éclairage public à la Rissenderie et chez Jappeloup. Sachant que le coût résiduel de l'enterrement des lignes télécom s'élèverait à 37 000 €, les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.
- **Installation de blocs béton** : le maire propose de revoir le dispositif de sécurisation des clôtures et du transformateur place des voyageurs, il propose d'alléger ce dispositif avec des blocs plus longs et moins chers. Le coût serait de 4 000 € environ en se fournissant aux carrières Iribarren. Accord unanime du conseil municipal.

Informations :

- Le maire informe le conseil que la CCHLeM organisera une réunion publique le 20 mai 2025 à 18h30 à la salle Louis Germaneau pour présenter l'évolution de la collecte des ordures ménagères en Points d'Apports Volontaires (PAV).
- Mur de clôture de l'école rue des Cerisiers : le maire propose de surseoir aux travaux envisagés et de reporter ceux-ci à 2026 en demandant une subvention à l'éducation nationale.
- Enquête publique : elle aura lieu du 12 mai au 18 juin 2025 concernant le projet d'implantation du parc photovoltaïque de Total Energie à la Rissenderie.
- Les Fougères d'Or : l'association organisera un loto le dimanche 27 avril 2025.
- Course cycliste : la BayWa.re classique féminine aura lieu le dimanche 15 juin 2025, elle sera réservée aux coureuses de la 1ère division nationale.
- Ball-trap : l'ACCA de St Bonnet organisera un ball-trap les 14 et 15 juin au Mas du Bost.

Le loto des Fougères d'Or

Le Club organisait son 1er loto le dimanche 27 avril 2025.

Si ce n'était pas la foule ce sont quand même environ 70 personnes qui y ont participé et pour une première ce n'est pas si mal.

Nul doute que la prochaine fois nous verrons le cercle s'agrandir.

Le concert de jazz du 14 avril

Le concert de jazz offert par le conseil départemental à la commune de St Bonnet a obtenu un franc succès avec une centaine de spectateurs mais malheureusement très peu de gens de St Bonnet.

A noter dans votre agenda :
Concert des Fougères d'Or avec le groupe BELLACOR le dimanche 22 juin à 15h30 au Pont Saint Martin

AIDE A DOMICILE

B. M. P. A. H

Bellac Mézières
Personnes Agées et/ou
Handicapées

3, Centre Administratif André Reynaud
MEZIERES SUR ISSOIRE 87330 VAL D'ISSOIRE
05 55 60 40 38
14 Avenue de la Liberté 87300 BELLAC
05 55 60 24 66
bmpah.mandataire@sfr.fr

L'aide à domicile, c'est permettre un maintien à domicile, dignement avec ses repères et ses habitudes

La structure a pour objectif de permettre aux **personnes âgées** en perte d'autonomie ou aux **personnes handicapées** (temporairement ou non), de rester dans leur milieu de vie par la mise en place d'employé(e)s de maison à domicile. Les valeurs sont d'apporter aux usagers un soutien moral et une chaleur relationnelle, de garantir le respect de leur dignité et leur libre choix, de recréer un tissu social auprès des personnes isolées, de garantir une qualité de services et d'accompagnement.

La B. M. P. A. H intervient sur les anciens cantons de Bellac et Mézières sur Issoire et sur les communes avoisinantes : Darnac, Bussière-Poitevine, Thiat, St Barbant, St-Bonnet-de-Bellac, St-Martial-sur-Isop, Peyrat de Bellac, Gajoubert, Blanzac, Nouic, Bussière-Boffy, Mortemart, Montrol-Sénard, Blond, Berneuil, St Junien les Combes.

Permanences de la BMPAH :

- Mardi de 9h à 11h30 sans RDV au 14 av. de la Liberté à Bellac

  Et

- Jeudi de 14h à 16h30 sans RDV au 3 centre André Reynaud à Val d'Issoire

Béatrice JAUSSOIN, conseillère municipale nous fait le récit de cette aventure

L'association Gravir pour Guérir a maintenant 2 ans et elle continue à soutenir les patients atteints de la MUCOVISCIDOSE ainsi que leurs proches.

Pour ce faire, notre association participe à différentes manifestations sportives (trails, VTT, Randonnées…) et organise des ascensions dans le but de récolter des dons pour **VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE**.
Je vous avais déjà fait un retour de notre ascension du KILIMANJARO (Alt :5895m) en janvier 2022.
Mais voilà, cette aventure en amène une autre.

Du 20 au 24 octobre, patients atteints de la mucoviscidose, sportifs, bénévoles et partenaires ont gravi ensemble le toit du MAROC et donc celui de l'Afrique du Nord.
Au total, une cinquantaine de personnes ont dit oui à l'aventure dont 3 porteurs de la MUCOVISCIDOSE :

- Paul Fontaine, connu par ces exploits sportifs, pour son engagement dans la médiatisation de cette pathologie et des avancées médicales, accompagné de,
- Albane et Charlie, âgées respectivement de 16 et 14 ans, deux sœurs souffrant de la muco.

Quand on sait que cette maladie diminue la capacité respiratoire et qu'au-dessus de 2000 mètres d'altitude, les effets du manque d'oxygène commencent à se faire ressentir et que l'effort physique accentue ce mal. Ces trois-là sont de vrais champions !!!

Refuge du TOUBKAL 3207m Alt

A notre atterrissage à Marrakech, direction IMLIL (1740m Alt), point de départ de l'ascension.
Nous voici installés chez des habitants berbères. L'accueil était haut en couleur, entre traditions et simplicité. Une soirée autour d'un Tajine accompagné de thé, nous a permis de nous connaitre un peu plus.
Le lendemain matin, début de l'ascension sur les pentes du Haut Atlas en vue d'atteindre le refuge du Toubkal à 3207m d'altitude.

Cette partie est progressive et ne rencontre que peu de difficultés. Arrivée au refuge, un repas nous attendait. Repos, échanges, photos furent les principales occupations des « aventuriers ». Après une nuit en chambrée et un bon petit déjeuner, nous avons repris l'ascension pour atteindre les 4167m.
Cette partie est beaucoup plus escarpée, caillouteuse, et le taux d'oxygène étant moindre, cela bouscule les esprits, les corps. La respiration est plus difficile et les pulsations sont plus rapides. Surtout bien s'hydrater et l'eau reste le breuvage le plus recommandé 😊 .

Nous voici au sommet, quel panorama !!!!
Après des étreintes, des rires, des pleurs, des applaudissements et bien sûr des photos, nous avons repris nos sacs à dos pour amorcer notre descente vers le refuge. Un repas, une bonne douche et une bonne nuit réparatrice, nous attendaient. Notre guide Hamid et son équipe étaient aux petits soins avec nous, à nous conseiller, nous motiver lorsque nos organismes avaient besoin d'être rassurés.

L'équipe de « GRAVIR POUR GUERIR » : TOUBKAL 4167m Alt

Nos champions : ALBANNE, CHARLIE, Paul et notre marraine, Manon Hostens (Kayakiste de l'équipe de France des JO 2024)

Le DJBEL sous la neige

Au petit matin, nous avons eu la surprise de descendre dans le noir, sous la neige. Nos frontales nous ont bien aidés. Une fenêtre météorologique, nous avait permis de faire cette ascension car ce ne fût pas le cas pour ceux qui nous ont succédé. Impossible de monter au-delà des 3207m, car la neige et le brouillard étaient de la partie.
Nous avons vraiment eu de la chance car notre expédition avait déjà été reportée d'une année suite au terrible tremblement de terre qui avait sévi dans cette région. (Nous avons pu voir les stigmates de cette tragédie sur les constructions).

Cette aventure humaine fût pour nous tous un moment de rencontres, de partage, de solidarité, d'introspection, d'un retour à la vie simple mais au combien chaleureux et cela quelle que soit notre provenance, notre niveau de vie, nos croyances ou non croyances, notre bord politique…
Cette ascension nous a permis de garder des souvenirs plein les yeux d'avoir pu gravir 4.167 mètres ensemble pour donner du souffle à ceux qui n'en ont pas.

Rejoignez-nous !!!! Voici les liens de notre association pour nous rejoindre et/ou faire un Don :
https://www.helloasso.com/associations/gravir-pour-guerir/adhesions/adhesion-2025
Merci de votre soutien et n'oubliez pas que Gravir pour Guérir est une association conventionnée avec " Vaincre la mucoviscidose" : www.vaincrelamuco.org

Les festivités de l'été à St Bonnet : le programme des réjouissances

- Le dimanche **15 juin** la BayWa.re classique féminine s'élancera de St Bonnet vers 13h30 pour un périple de près de 120 km et l'arrivée à St Bonnet se fera vers 16h45. Buvette et casse-croûte.

- L'ACCA de St Bonnet met sur pied son 1er ball-trap qui aura lieu les **14 et 15 juin** au Mas du Bost.

- Le dimanche **22 juin** le Club des Fougères d'Or organise un concert à 15h30 avec le groupe Bellacor au Pont St Martin.

- Le samedi **26 juillet**, la Fraternelle organise son traditionnel concours de pêche au Pont St Martin suivi d'un repas champêtre au bord de la Gartempe.

- Le dimanche **24 août**, c'est au tour du comité des fêtes d'organiser son vide grenier en matinée suivi de la fête de la batteuse l'après-midi, repas en soirée et feu d'artifice.

Par ailleurs, le dynamique club des Fougères d'Or vous informe qu'une sortie en autocar à Crozant (Creuse) aura lieu ***le mercredi 3 septembre***. Ce voyage sera ouvert à tous, adhérents ou non du club. Le programme de la journée : visite du musée Leypinat, promenade commentée en petit train sur le site de Crozant, déjeuner à l'hôtel du lac, balade en bateau sur le lac d'Eguzon. Tarif non connu à ce jour.

Contacts : Bénédicte 06.85.76.48.43 ou Ginou 06.86.74.39.39

La FNATH 87 : une association à l'écoute de ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite… quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques…-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.
Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?
Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas contacter :

- la Présidente, Nicole RANGER au 06 71 47 65 43

ou

- le Trésorier, Alain GUILLEMOT au 07 87 29 45 66

ou

- le groupement de la Haute Vienne FNATH 87
  6 Av du Président Sadi Carnot – 87350 PANAZOL
  05 55 34 48 97 - fnath.87@orange.fr

FNATH fnath.org efficaces et solidaires
ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE de la HAUTE-VIENNE

Il y a 80 ans, le 8 mai 1945

Le 8 mai dernier, nous célébrions le 80éme anniversaire de la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945, après 6 années de guerre.

Le 3 septembre 1939, la France, comme le Royaume-Uni, déclarait la guerre à l'Allemagne après l'invasion de la Pologne à qui nous liait un traité défensif.

La véritable bataille de France commença le 10 mai 1940.

Malgré l'armistice signé par le Maréchal Pétain, Président du Conseil, après qu'il eût décidé de cesser le combat le 17 juin 1940, **mais grâce** à l'appel à la résistance, à continuer le combat, lancé par le général de Gaulle le 18 juin 1940, la France sera présente à la table des vainqueurs pour recevoir la capitulation de l'Allemagne avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS.

La France y fut représentée par les délégués du général de Gaulle, Président du Gouvernement Provisoire de la République les généraux François Sevez et Jean de Lattre de Tassigny.

De grands résistants méconnus

Félix EBOUÉ, d'origine guyanaise, est le 1er administrateur colonial noir à être nommé Gouverneur, de la Martinique en 1933, de la Guadeloupe en 1936 et du Tchad en 1938.

Gouverneur du Tchad ayant écouté l'appel du 18 juin, il est l'un des premiers à rallier le Général de Gaulle avec le général Catroux, Gouverneur de l'Indochine. Il ouvre ainsi « les portes de L'Afrique » à la résistance ce qui permettra de constituer le noyau des Forces Françaises Libres dont le fer de lance sera la fameuse 2éme DB (division blindée) du Général Leclerc.

Le 12 novembre. 1940, Félix ÉBOUÉ est nommé Gouverneur Général de l'Afrique Équatoriale Française par le Général de Gaulle.

Mort au Caire le 17 mai 1944 à l'âge de 59 ans il sera inhumé au Panthéon en 1949. Officier de la Légion d'Honneur, il avait été fait Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle.

Son épouse Eugénie participa également à la résistance, elle fût après la guerre, députée, Sénatrice, et enfin Membre du Conseil Économique et Social.

Croix de guerre, Rosette de la résistance, Commandeur de La Légion d'Honneur, elle lutta pour l'émancipation des femmes, noires en particulier. C'était une femme d'engagement, d'action et de courage.

Les dons sont toujours possibles :

2 possibilités pour faire un don :

. Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.

. En versant directement sur le site de la Fondation (www.fondation-patrimoine.org).

Ipns, responsable de la publication JC Boulle